

LE COMITE DE CONCERTATION
Séance du 23.02.2022

Présents

Monsieur W. Bracquené, Inspecteur de la Région de Bruxelles-Capitale

Madame C. Moureaux, Bourgmestre

Monsieur G. Van Leeckwyck, Echevin des Finances

Madame E. Mauclet, Receveur communal

Madame Vandeput, Responsable du service des Finances de la Commune

Madame G. Bastin, Présidente du C.P.A.S.

Madame G. El Moutaani, Directrice des Ressources humaines de la Commune

Monsieur D. Rozen, Secrétaire général temporaire du C.P.A.S.

Monsieur N. Lambremont, Directeur financier du C.P.A.S.

Monsieur T. Bex, Responsable du service des Finances du C.P.A.S.

Madame L. Magotteaux, Directrice des Ressources humaines du C.P.A.S.

Monsieur P. Debouvere, Responsable du service juridique du C.P.A.S.

Excusés

Monsieur P. Duquesne, Membre du Conseil de l'action sociale

Madame T. Dekens, Membre du Conseil de l'action sociale

Monsieur M. Dumont, Membre du Conseil de l'action sociale

Madame H. Oubéri, Echevine de l'action sociale et de la tutelle sur le CPAS

Madame M. Aelbrecht, Secrétaire communal f.f.

Ordre du jour

1. **Projet de budget 2022 du C.P.A.S.**

Madame la Bourgmestre ouvre la réunion vers 10.50.

1. Avant-projet de budget 2022 du C.P.A.S.

Madame la Bourgmestre explique que toutes les personnes participant au Comité de concertation connaissant le contexte de la réunion, il n'est pas utile de faire des rétroactes. Elle cède la parole à Madame Bastin.

Madame Bastin indique que le CPAS répond à la demande de l'inspecteur régional de faire des efforts complémentaires et récurrents. Les mesures proposées par le CPAS sont les suivantes :

- carte médicale : pas d'extension automatique de l'octroi de cette carte dans le cadre de l'harmonisation de la politique des soins de santé souhaitée par la Région mais maintien, après déménagement, de l'octroi de la carte médicale pour les personnes qui en disposaient déjà. La politique du CPAS reste donc inchangée et est déjà très généreuse. S'ajoute à cela une réflexion sur la régularisation dans les plus brefs délais des non-mutualistes. Gain = € 95.000
- plan d'engagement : non-remplacement d'une personne partant à la pension et non-engagement d'un « agent réseau ». Gain = € 64.000

- accélération du plan de nomination. Le nouveau cadre du personnel est en cours d'adoption. La statutarisation de membres du personnel va permettre de réduire les charges patronales et le coût du 2^e pilier de pension. Gain = € 136.000
- Arcadia : il est constaté qu'Arcadia reprend une certaine valeur (3 nouveaux résidents y seront bientôt admis) et des contacts avec la commune de Ganshoren pourront aboutir à une mutualisation des frais par le biais du transfert phasé de 20 résidents en 2022. Seront ainsi occupés 175 lits. Le taux d'occupation sera de 93,58 %, soit 20 % au-delà de la moyenne régionale. Des aménagements internes d'Arcadia augmentent aussi son attractivité. S'y ajoute l'indexation du prix d'hébergement prévu à partir du 01.09.2022. Gain = € 209.000. Par ailleurs, en 2023, le déficit sera de € 1.128.000 et en 2024, de la moitié de ce qui était prévu au plan initial.

Au total, les économies sont de € 504.000 et ces mesures ont des effets récurrents.

Monsieur Rozen précise qu'à cela s'ajoute une réflexion sur les économies d'échelle. Une réunion a eu lieu la veille entre Madame Aelbrecht, Madame El Moutaani, Madame Magotteaux et lui-même.

Madame la Bourgmestre félicite tout le monde pour tout ce qui est déjà contenu dans la note.

Madame Bastin insiste sur le travail de réflexion et le temps consacré à cela depuis une semaine.

Madame la Bourgmestre constate que tout ce travail permet d'aboutir dans le dossier du budget 2022.

Madame El Moutaani présente le résultat de la réunion tenue la veille, à savoir une mutualisation des moyens en vue de permettre des économies de personnel ou d'échelle et ainsi une diminution des frais de fonctionnement. Une note d'intention a été rédigée, sans chiffrage complet. Un groupe de pilotage sera constitué pour suivre le projet. Cette mutualisation vise 5 départements ou services supports (RH, Informatique, Marchés publics, Communication et SIPPT). Sur base de l'organigramme, il est constaté que 2 structures (Communication et SIPPT) sont similaires à la Commune et au C.P.A.S. et 1 structure est approchante (les RH). Au niveau informatique, la Commune doit suivre le C.P.A.S. Une mutualisation est possible par un rapprochement des processus et procédures et par une mise en commun notamment au niveau des marchés publics. Sur les 40 ETP des départements RH, il pourrait y avoir le gain d'un ETP (niveau C) à terme. Au niveau du service informatique, il y a 12 ETP. Moyennant l'alignement requis, il pourrait y avoir le gain d'un ETP (niveau B) à terme (pension). Globalement la mutualisation peut aussi se faire par un partage de connaissance, une augmentation des compétences et des marchés publics communs. L'opérationnalisation passe par un Comité de pilotage composé des secrétaires, des receveur/directeur financier, des directrices des Ressources humaines et de 2 juristes. Il y aurait des réunions trimestrielles avec 2 rapportages intermédiaires et un rapport annuel. Les premiers effets sont attendus en 2023.

Monsieur Rozen souhaite donner 3 chiffres importants pour les Plans et pour garder la cohérence entre le budget du C.P.A.S. et celui de la Commune :

- la dotation communale en 2022 sera de € 34.316.600
- au Plan 2023, le montant sera de € 36.022.366
- au Plan 2024, le montant sera de € 35.728.829

Ceci avec un nombre de dossiers sociaux constants, ainsi que cela est demandé.

Madame la Bourgmestre constate un gain de plus de € 3 M en 2024 par rapport à l'épure initiale. Elle demande à Monsieur l'inspecteur régional s'il a des remarques.

Monsieur l'Inspecteur régional dit ne pas avoir de remarques.

Madame la Bourgmestre demande s'il peut remettre un avis positif.

Monsieur l'Inspecteur régional dit attendre les chiffres et prendre acte des initiatives.

Madame Bastin demande à Monsieur l'Inspecteur régional s'il est satisfait des mesures proposées.

Monsieur l'Inspecteur régional répond ne pas avoir d'opinion sur ces mesures qui relèvent de l'initiative politique. Il en examine le résultat et celui-ci doit permettre d'atteindre un équilibre au niveau communal.

Madame la Bourgmestre remercie tout le monde pour le travail effréné effectué et est désolée qu'il ait fallu s'y reprendre à plusieurs fois. Elle clôt le Comité de concertation vers 11.25.

Les annexes font parties intégrantes du procès-verbal.

Ainsi délibéré en comité de concertation,

M. AELBRECHT
Secrétaire communal f.f.

C. MOUREAUX
Bourgmestre

D. ROZEN
Secrétaire général temporaire du C.P.A.S.

G. BASTIN
Présidente du C.P.A.S.



